



MONSIEUR EMMANUEL DELMAS
ÉVÊQUE D'ANGERS

DECRET INSTITUANT UN OFFICE DE DELEGUE GENERAL

Vu l'ordonnance du 19 mai 2011 érigeant sept services pastoraux diocésains,

Vu le décret du 8 avril 2012 promulguant le statut des Laïcs En Mission Ecclésiale du diocèse d'Angers,

Nous, Emmanuel Delmas, évêque d'Angers, décrétons la constitution d'un office de délégué général dans notre diocèse.

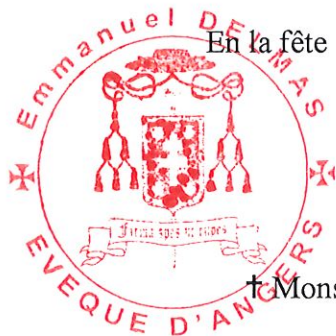
Au côté du Vicaire général, le délégué général prêtera son concours à l'évêque dans le gouvernement du diocèse.

Il participera au conseil épiscopal et assurera la coordination des services pastoraux diocésains.

Le présent décret prend effet au 1^{er} septembre 2025. Il est publié dans le bulletin du diocèse d'Angers, *L'Église d'Anjou*.

A Angers,

En la fête de Saint Benoît, le 11 juillet 2025,



† Monseigneur Emmanuel DELMAS
Évêque d'Angers

Par mandement,
Abbé Emmanuel BOUCHAUD
Chancelier